

Pays Thionillois

KÉDANGE-SUR-CANNER Politique

Demande de subvention pour le futur périscolaire



La municipalité a le projet de modifier le transformateur situé à côté de l'ancien abattoir. Photo RL

La séance ordinaire du dernier conseil municipal de Kédange-sur-Canner a été principalement dédiée à la demande de subvention à la Caisse d'allocations familiales pour la construction du périscolaire.

La séance ordinaire de conseil municipal qui s'est déroulée dans les conditions fixées par la loi, fut consacrée essentiellement à la construction du périscolaire avec la validation du dossier de subvention à la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour un montant de 350 000 €. Le maire, Jean Kieffer, a rappelé que le bâtiment aura une superficie de 586 m², avec une capacité d'accueil minimale de 60 enfants. Construite à proximité des écoles, cette structure vise à améliorer la sécurité des enfants et à offrir à la population un service de qualité. Le coût global, avec le mobilier, est estimé à 1 710 750 € HT.

• Non au groupement de commande pour la fourniture de

l'électricité

Après avoir rappelé que, depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence, Jean Kieffer a informé le Conseil que le département de la Moselle, avait créé un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Après avoir entendu le rapport du maire, les élus ont estimé que la commune remplit les conditions pour pouvoir encore bénéficier des tarifs réglementés et ont souhaité conserver le fournisseur historique EDF comme fournisseur d'électricité. Ils ont donc choisi de ne pas intégrer le groupement de commandes du Département à l'unanimité. Le maire a rappelé les principaux investissements déjà réalisés pour l'effacement des réseaux, le renforcement des transformateurs, et le projet de modifier le transformateur situé à côté de l'ancien abattoir. « Nous avons déjà dans cette zone le central Orange. La modernisation de l'ancien transformateur permettrait de sécuriser davantage la fourniture d'électricité. »

• **X**

xx